Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 30 (1904)

Heft: 11

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

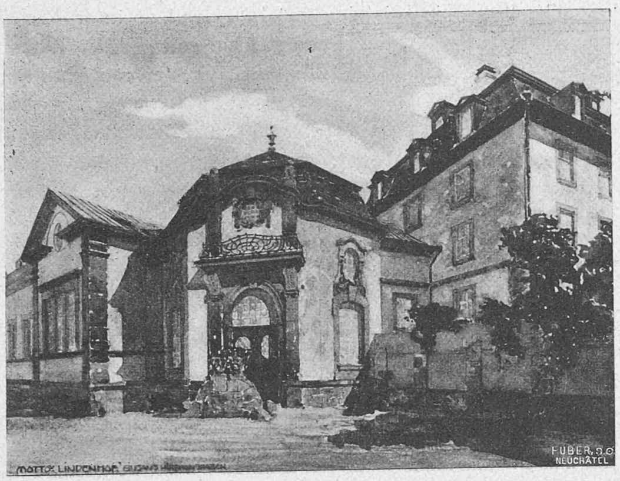

Fig. 13. — IIIme Prix: Projet nº 9 « *Lindenhof* ».
M. Friedrich Krebs, architecte, à Bienne.
Entrée sur le « Hirschengraben ».

Il estime en outre que le projet « *Kunstgütterli* » l'emporte sur les deux autres et décide, en conséquence, de le prendre comme base des études définitives ; il charge son auteur, M. Karl Moser, architecte, à Karlsruhe, de ces études ainsi que de l'exécution de l'édifice.

Il pense que l'inconvénient signalé par le jury, des hautes toitures pour l'éclairage zénithal des salles de collections peut être surmonté en remplaçant les vitrages ordinaires par des tuiles de verre, ainsi que cela s'est fait dans divers musées modernes.

Selon toute apparence le Comité sera donc en mesure de présenter prochainement des propositions définitives à l'assemblée générale de la Société, et le début des travaux ne serait plus très éloigné.

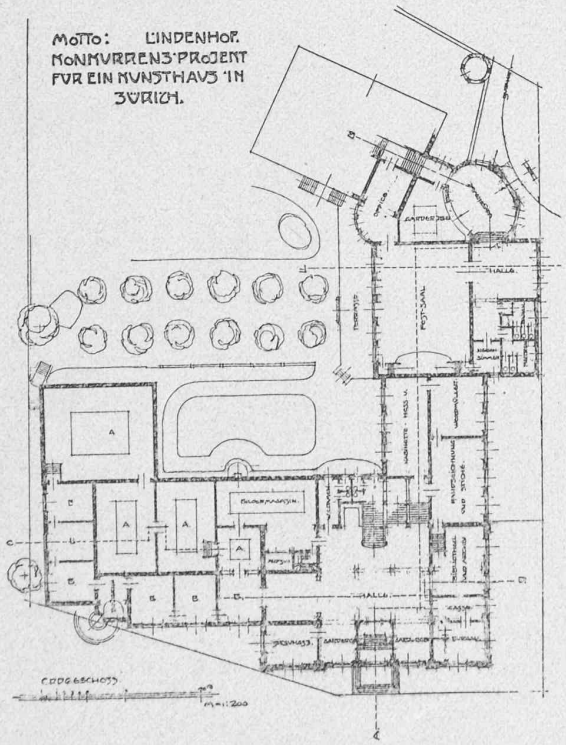

Fig. 14. — IIIme Prix: Projet nº 9 « *Lindenhof* ».
Plan du rez-de-chaussée.

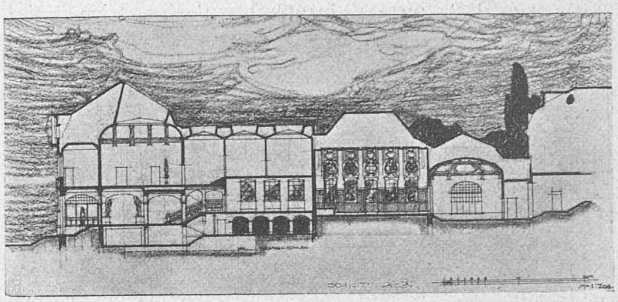

Fig. 15. — IIIme Prix : Projet nº 9 « *Lindenhof* ».
Coupe AB.

Rappelons enfin que M. Moser a déjà exécuté en Suisse de nombreux édifices, entre autres la remarquable église bysantine de St-Paul, à Bâle.

Divers.

Tunnel du Simplon.

Etat des travaux au mois de mai 1904.

Longueur du tunnel entre les deux têtes des galeries de direction : 19 730 m.

Galerie d'avancement.		Côté Nord Brigue	Côté Sud Iselle	Total
1. Longueur à fin avril 1904	m.	10293	8358	18651
2. Progrès mensuel	»	83	179	262
3. Total à fin mai 1904	»	10376	8537	18913
Ouvriers.				
Hors du tunnel.				
4. Total des journées	n.	11388	17332	28720
5. Moyenne journalière	»	380	556	936
Dans le tunnel.				
6. Total des journées	»	22028	39665	61693
7. Moyenne journalière	»	864	1381	2245
8. Effectif maximal travaillant simultanément	»	346	552	898
Ensemble des chantiers.				
9. Total des journées	»	33416	56997	90413
10. Moyenne journalière	»	1244	1937	3181
Animaux de trait.				
11. Moyenne journalière	»	—	8	8

Renseignements divers.

Côté Nord. — La galerie d'avancement a traversé les schistes calcaires. Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 5m,19 par jour de travail.

Le 16 mai, à 3 h. 30 après midi, on a rencontré au km. 10,372, pendant la perforation mécanique, une source chaude de 20 l. s. On a continué la perforation et après le départ des mines de la 4e attaque, le 18 mai, à 6 h. du matin, au km. 10,376, on a mis à jour la fente d'où sort la source rencontrée le 16 mai. Quantité d'eau 35 l.-s., température 45° C.

Par suite de la quantité insuffisante d'eau motrice et d'eau de réfrigération, il a été décidé de suspendre l'avancement. On a procédé à l'évacuation du matériel de l'avancement, et le 28 mai, le canal du Rhône ayant été obstrué par les terres provenant d'un éboulement en amont du barrage, on a fermé les portes de sûreté des galeries d'avancement.

Côté Sud. — On a traversé les schistes calcaires avec quelques veines de quartz. Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 5m,97 par jour de travail. La perforation mécanique a été suspendue pendant 24 h. le jour de Pentecôte pour la vérification de l'axe du tunnel. Les eaux provenant du tunnel ont comporté 952 l.-s. Température du rocher à l'avancement 39,0° C.

A la fin du mois, il restait à percer 817 m. jusqu'à la rencontre des galeries de base.

Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Le lundi 6 juin dernier a eu lieu la cérémonie d'installation de M. le Professeur Dommer comme Directeur de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne. M. le Professeur L. Grenier, Recteur de l'Université, qui présidait à l'installation au nom du Département de l'Instruction publique et des Cultes, avait réunis MM. les Professeurs et les étudiants de l'Ecole dans l'auditoire de chimie de l'Université, a 2 h. après midi.

Nous reproduisons ci-dessous le discours d'installation et la réponse du nouveau Directeur :

Discours de M. L. Grenier, Recteur de l'Université.

Messieurs les Professeurs, Messieurs les Etudiants,

Des raisons de santé devant lesquelles nous avons dû, à notre grand regret, nous incliner, ont récemment contraint M. le Professeur Palaz à donner sa démission des fonctions de directeur de l'Ecole d'ingénieurs, qu'il occupait avec distinction depuis environ six ans.

Dès le début de ses fonctions, M. Palaz avait apporté dans sa direction l'énergie et l'esprit d'initiative qui le caractérisent. Il a développé les enseignements existants ; il en a créé de nouveaux, se tenant sans cesse au niveau du progrès ; il a porté notre Ecole à un haut degré de prospérité, qui a trouvé son point culminant dans les belles fêtes par lesquelles elle célébrait, en décembre dernier, le premier cinquantenaire de sa fondation.

Aussi nous tenons à lui exprimer, au nom du pays, au nom de l'Université, notre très vive reconnaissance ; nous sommes heureux de constater que M. Palaz reste attaché à notre établissement par son enseignement, et que la séparation n'est ainsi pas complète.

Pour le remplacer, le choix du Conseil d'Etat s'est porté sur le professeur de ponts et constructions métalliques, M. le Professeur Dommer. Celui-ci n'est point un inconnu pour vous : ancien élève de l'Ecole, il est devenu un de ses maîtres depuis tantôt deux ans, et ses travaux lui ont déjà acquis une réputation méritée, preuve en soit la part si active qu'il a prise à la lutte qui a récemment divisé tout Lausanne entre les ponts en pierre, en fer ou en béton armé.

Monsieur le Directeur vous avez assumé une noble, mais difficile mission. Je suis assuré que vous y apporterez toute votre activité, tout votre dévouement ; mais, pour la mener à bien, vous aurez besoin de l'appui bienveillant, du précieux concours de vos collègues, et je suis bien certain d'être leur interprète en vous disant que vous pouvez compter sur eux.

Vous aussi, Messieurs les Etudiants, vous pouvez beaucoup pour faciliter la tâche de votre nouveau Directeur ; vous le pouvez par votre travail assidu, votre bonne discipline, et vous le ferez, j'en suis certain, montrant par là que vous êtes reconnaissants des sacrifices que le pays s'impose en votre faveur.

Permettez-moi d'ajouter quelques considérations plus générales: La loi organique qui nous régit, a fait de l'Ecole d'ingénieurs une section de la Faculté des sciences, la rattachant ainsi intimement à l'Université. Cette situation présente de nombreux avantages ; non seulement nos étudiants peuvent assez facilement suivre, à côté des cours qui leur sont nécessaires, d'autres cours présentant un caractère scientifique général et se procurer ainsi des connaissances plus étendues, mais encore, par leur contact journalier avec des étudiants d'autres facultés, ils s'initient à des questions diverses qui peuvent leur ouvrir de plus vastes horizons. Cette union intime de l'Ecole et de l'Université doit donc être à tout prix maintenue ; elle est aussi bien et surtout dans l'intérêt de l'Ecole que dans celui de l'Université. Je compte sur vous, Monsieur, pour faire tous vos efforts dans ce sens.

Je vous signale entre autres le fait que le Directeur de l'Ecole fait de droit partie de la Commission universitaire. En assistant à nos séances vous vous mettrez au courant de la marche de l'Université, vous nous apporterez le concours précieux de votre expérience, vous pourrez nous renseigner sur bien des points et éviter ainsi des malentendus regrettables, et surtout vous vous convaincrez que l'Université forme un tout organique dont aucune partie ne peut se détacher sans dommage pour elle et pour l'ensemble lui-même.

C'est précisément pour affirmer les relations intimes entre l'Ecole et l'Université que le Département a tenu à ce que votre installation fût faite par le Recteur. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon courage et succès dans la tâche ardue que vous commencez aujourd'hui. Je suis certain que vous y apporterez tous vos soins, toute votre activité.

C'est dans ces sentiments qu'au nom du Conseil d'Etat je vous déclare installé dans vos fonctions de Directeur de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Discours de M. A. Dommer, Directeur de l'Ecole d'Ingénieurs.

Monsieur le Recteur, Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Etudiants,

Messieurs,

Le Haut Conseil d'Etat a bien voulu, sur la présentation de M. le professeur Palaz, notre ancien et très regretté Directeur, m'élever au poste important de Directeur de notre Ecole d'ingénieurs.

Ce n'est pas sans appréhension, bien que très touché de cette nouvelle marque de confiance, que j'accepte l'honneur qui m'est fait, sachant d'avance que la route est semée de difficultés de tout genre et que la responsabilité est grande.

Le sincère et vif attachement que je porte à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, dont je suis un ancien élève, est le facteur puissant qui m'a engagé à faire abstraction de mes convenances personnelles et à prendre en mains, bien qu'à regret, les rênes de notre établissement d'instruction technique supérieure.

Que M. le Chef du Département de l'Instruction publique reçoive ici l'expression de toute ma gratitude.

Un premier devoir, qu'il m'est doux de remplir, est de donner un témoignage de reconnaissance à mon prédécesseur, que des raisons de santé retiennent aujourd'hui loin de nous. M. Palaz, avec l'esprit d'initiative, l'enthousiasme et la puissance remarquable de travail qui le caractérisent, avait su, au milieu de ses multiples occupations, consacrer du temps, et plus de temps que la plupart ne paraissent s'en douter, à la Direction de notre chère Ecole.

Sous sa conduite, celle-ci prit un développement tel qu'aujourd'hui le nombre de ses étudiants exige impérieusement l'acquisition de nouveaux locaux. C'est à l'obtention de ces locaux que devront tendre tous nos efforts et nous ne doutons pas de trouver, à ce point de vue spécial, un accueil bienveillant auprès de notre autorité supérieure.

Sous la direction de M. Palaz, l'enseignement a pris également un nouvel essor. Le corps professoral de notre Ecole s'est enrichi, ces années dernières, de forces nouvelles dans les diverses spécialités : génie civil, mécanique, électricité et chimie.

Estimant, avec raison je crois, que pour atteindre le maximum de son effet utile, un enseignement technique doit mettre en rapport direct et constant la théorie avec les applications industrielles qui s'y rattachent, M. Palaz a tenu à s'entourer de praticiens au courant de ces applications ; il n'a pas hésité à engager l'Etat à faire des sacrifices importants pour atteindre le but qu'il s'était proposé.

Il est à souhaiter que les résultats obtenus soient en rapport avec ces sacrifices et que les ingénieurs qui sortent diplômés de notre Ecole soient vraiment aptes à rendre les services qu'attendent d'eux les administrations, les établissements industriels ou les particuliers qui les emploient.

Succéder à M. Palaz n'est pas chose facile. Cela implique l'obligation de maintenir l'école à la hauteur et de la développer encore, si possible. La tâche est lourde, aussi m'efforcerai-je de la remplir avec tout l'entrain dont je serai capable, en m'aidant des précieux conseils de mon prédécesseur qui, je l'espère, ne s'est retiré que pour un temps limité.

Monsieur le Recteur,

Vous avez estimé qu'il était convenable de marquer le changement de direction de l'Ecole d'ingénieurs et de me présenter à mes collègues et élèves dans la cérémonie qui nous réunit en ce moment. Je vous en remercie.

Soyez assuré que, bien que technicien pur, et peut-être pour cette raison même, je sais apprécier à sa juste valeur le fait que l'Ecole d'ingénieurs est placée sous la haute égide de l'Université.

Pour être rare, le fait de cette annexion qui, au point de vue administratif, peut présenter certains inconvénients, offre au contraire, au point de vue intellectuel, de précieux avantages résultant du contact journalier des étudiants des diverses facultés.

Nous sommes heureux aussi, nous *ingénieurs*, c'est-à-dire, comme l'a si malicieusement relevé M. le pro-recteur Bonnard, au banquet du cinquantenaire de l'Ecole, *hommes soi-disant habiles, rusés et retors* au sens propre du terme, d'être admis au même titre que les théologiens, médecins et juristes, à siéger au Sénat universitaire.

Je puis donc vous dire, Monsieur le Recteur, qu'en ce qui dépendra de moi, je veillerai avec un soin jaloux à maintenir l'Ecole d'ingénieurs en excellents termes avec notre « alma mater ».

Messieurs les Professeurs, mes Collègues,

Le développement incessant des sciences techniques rend de jour en jour votre tâche plus difficile.

Le principe de la généralisation des études, à la base de l'enseignement de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne dès sa fondation, se heurte maintenant, semble-t-il, à de sérieux obstacles.

Cette question, de toute importance, va faire incessamment l'objet d'une étude approfondie, étude qui, je l'espère vivement, sauvegardera le principe, tout en allégeant, dans la mesure du possible, la charge de l'étudiant.

J'espère, Messieurs, pouvoir compter, comme mon prédécesseur, sur votre bonne volonté, votre esprit de conciliation et sur votre active collaboration, sans lesquelles la tâche du directeur serait bien malaisée. Je forme le vœu que la bonne harmonie qui n'a cessé de régner jusqu'ici entre professeurs et directeur continue à faire sentir ses heureux effets sur la marche de notre institution. Je ferai de mon côté tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous faciliter la tâche, et vous demande dores et déjà de l'indulgence pour les lacunes qui, vu mon inexpérience, ne manqueront pas de se produire, au début, dans la manière d'administrer les affaires de notre Ecole.

Messieurs les Etudiants,

Il est une chose qui m'a tenté par dessus tout lorsque m'ont été offertes les fonctions de Directeur, c'est la perspective d'entrer en relations plus intimes avec vous. Je n'estimerai avoir rempli ma mission que si j'arrive à me faire considérer par vous, plus comme un conseiller et un ami que comme un représentant de l'autorité universitaire.

Vous êtes la force et la jeunesse, l'espoir de vos parents et de votre patrie. Profitez des belles années de vos études, elles sont courtes et plus jamais vous ne retrouverez l'occasion d'accumuler les connaissances théoriques et même pratiques qui doivent faire de vous des hommes instruits, capables de résoudre les plus grands problèmes de la science technique, et utiles par là-même à l'humanité.

La revision du programme des études aura, nous l'espérons, pour effet d'alléger un peu votre tâche et vous mettra à même de mieux approfondir l'objet de votre spécialité. Il ne suffit pas, en effet, pour posséder une question, de suivre les cours s'y rapportant, mais cette possession exige un travail personnel consciencieux qui vous est facilité par notre bibliothèque, dont je vous engage vivement à profiter davantage.

Vos professeurs sont en droit d'exiger de vous un effort sérieux, de la constance et de la régularité dans le travail, de telle sorte que vous leur fassiez honneur, ainsi qu'à l'Ecole qui vous a formés.

Je désire également qu'un esprit de bonne camaraderie ne cesse de régner entre vous. Les relations que l'on forme à l'école sont entre les meilleures, et je souhaite que les années que vous aurez passées, soit à la Riponne, soit à la rue de la Tour, ne vous laissent que d'agréables souvenirs.

Je termine, Messieurs, en formant des vœux pour l'Ecole d'ingénieurs de notre Université. Qu'elle progresse dans le second demi-siècle de son existence comme elle l'a fait durant les premières cinquante années, et que ses anciens élèves lui gardent toujours un vivant et reconnaissant souvenir !

* * *

Plus personne ne prenant la parole, M. le Recteur déclare la séance levée.

* * *

A la suite des épreuves qui ont eu lieu du 15 mars au 24 mai 1904, 26 élèves de l'Ecole d'ingénieurs, dont les noms suivent, ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Ingénieur-constructeur : MM. Henri Chenaud, de Villeneuve. — Albert Gottofrey, d'Echallens. — Marius Hügli, de Guggisberg (Berne). — Simon Kallistratow, Russe. — Michel Karafiloff, Bulgare. — Dominique Limongelli, Italien. — Charles Magnenat, de Vaulion. — Auguste Marguerat, de Lutry. — Auguste Martin, de Ste-Croix. — Maurice Paschoud, de Lutry. — Robert Polla, Italien. — Eugène Rey, de Chexbres. — Louis Schaffner, de Schaffhouse. — Pedro Uribe, Colombien. — Henri Vautier, du Châtelard.

Ingénieur-mécanicien : MM. Charles Gaulis, de Lausanne. — Bartolomeo Narizzano, Italien. — Philippe Stancoulesco, Roumain.

Ingénieur-électricien : MM. Alfred Callander, Ecossais. — Marius Capt, du Chenit. — Raoul do Prado, Brésilien. — Armand Gaudin, de Lausanne. — Charles Nottaris, de Loco (Tessin). — Georges Payot, de Corcelles-sur-Concise.

Ingénieur-chimiste : MM. Virginio Garuti, Italien. — Alexandre Levier, de Vexil (Valais).

Les travaux de diplôme ont été exposés publiquement, les 8 et 9 juin dernier, dans la salle de la Grenette, place de la Riponne.

CONCOURS

Types d'architecture

permettant de donner un caractère d'ensemble aux constructions à élever à front des quais d'Arve, à Plainpalais (Genève).

La commune de Plainpalais ouvre un concours pour établir des types d'architecture permettant de donner un caractère d'ensemble aux constructions à élever à front des quais de l'Arve, à Plainpalais. Les conditions sont les suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Le sujet devra être traité en quatre parties, correspondant aux quatre tronçons de quais suivants :

Quai de la Roseraie (des bains de Champel au pont de Carouge).

Quai du Midi (du pont de Carouge au pont des Acacias).

Quai de l'Ecole de Médecine (du pont des Acacias au pont de St-Georges).

Quai de la Jonction (du pont de St-Georges à la Jonction).

ART. 2. — Les concurrents seront libres de prévoir, à leur gré, une architecture semblable ou différente pour chaque tronçon.

ART. 3. — Les concurrents devront rechercher exclusivement un bon effet d'ensemble, d'harmonie et de simplicité, et une bonne utilisation des terrains disponibles. Ils devront seulement prévoir les dimensions d'immeubles les plus favorables pour permettre une bonne distribution intérieure. Le détail de cette distribution n'est pas demandé.

ART. 4. — Les concurrents présenteront :

1° Un plan général indiquant la situation des constructions à l'échelle de $^1/_{1000}$.

2° Un plan général des façades à l'échelle de $^1/_{200}$ et par tronçons.

3° Eventuellement, un mémoire explicatif indiquant sommairement les idées du concurrent au sujet de la nature des constructions, du raccordement des constructions avec celles des rues débouchant sur les quais ou avec les édifices publics déjà existants, etc.

Il sera délivré, pour le prix de cinq francs, par le Département des Travaux Publics, à ceux qui en feront la demande, les plans de situation des terrains à front des quais, en cinq feuilles à l'échelle de $^1/_{1000}$. La commune fera tracer sur ces plans les rues projetées débouchant sur les quais.

ART. 5. — Les concurrents devront respecter toutes les dispositions de la loi sur les routes et les constructions du 15 juin 1895 et de son règlement d'application du 14 mars 1899.

ART. 6. — Les immeubles ne pourront avoir plus de 21 mètres au-dessus de la corniche et du dernier étage habitable.

ART. 7. — Des motifs architecturaux tels que clochetons, pignons, etc., pourront être prévus en dehors du rayon de $8^m,50$ autorisé pour le profil de la toiture.

ART. 8. — Une somme de 10 000 francs sera mise à la disposition du jury par la commune de Plainpalais pour être répartie entre les concurrents en six primes, sans que la dernière puisse être inférieure à 800 francs.

ART. 9. — Les pièces de chaque projet porteront une devise ou un signe reproduit sur un pli cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les projets seront déposés à la mairie de Plainpalais, avant le 15 janvier 1905, à midi. Pour les projets expédiés par la poste, la date et l'heure de la consignation feront foi.

ART. 10. — Le jury est nommé par le Conseil municipal. Les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres. Les membres du jury ne peuvent participer directement ni indirectement au concours.

ART. 11. — Le jury présentera au Conseil municipal un rapport écrit, succinct et motivé, rédigé avant sa dissolution et signé par la majorité de ses membres. Ce document sera mis à la disposition des intéressés et du public et ses conclusions seront publiées dans le *Bulletin technique de la Suisse romande.*

ART. 12. — Après la décision du jury, les projets seront exposés publiquement pendant quinze jours.

Les projets primés seront propriété de la commune de Plainpalais, qui restera libre d'en disposer et de les utiliser à sa convenance.

Dès la clôture de l'exposition publique, les projets non primés devront être réclamés par leurs auteurs.

ART. 13. — Sont admises à prendre part au concours, toutes les personnes domiciliées dans le canton de Genève.

Plainpalais, 7 mai 1904.

Le Maire,
CH. PAGE.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne. A³. E². I. L.

Demande d'emploi.

Un *jeune ingénieur constructeur,* ayant une année de pratique, connaissant les trois langues nationales, demande emploi.

Adresser les offres sous E. M. 1, poste restante, Lausanne. (9)

Jeune ingénieur, ayant une année de pratique chez entrepreneur, et connaissant bien la construction, cherche place en Suisse ou à l'étranger. (10)

Lausanne. — Imp. H. VALLOTTON & TOSO